



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Iran

Question écrite n° 10301

Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Iran. Les informations de ces dernières semaines font état de plusieurs centaines d'exécutions en Iran. L'ampleur de cette vague d'exécutions fait craindre pour la vie de milliers de personnes actuellement détenues en Iran qui peuvent être exécutées d'une minute à l'autre. Une action énergique du Gouvernement est nécessaire pour dénoncer les exécutions et atteintes aux droits de l'homme perpétrées en Iran. Il lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour montrer l'indignation de la France, condamner les exécutions et atteintes aux droits de l'homme commises par le Gouvernement iranien.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement suit avec attention l'évolution de la situation des droits de l'homme en Iran et n'a pas manqué de s'exprimer et d'agir sur ce sujet à de multiples occasions au cours des dernières semaines. Le 30 novembre dernier, la France a voté en faveur d'une résolution faisant état de la vive préoccupation de l'Assemblée générale des Nations-Unies et demandant à l'Iran de se conformer à ses obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme. Le 14 décembre, Mme Edwige Avice, ministre déléguée, a exprimé devant l'Assemblée nationale l'inquiétude et l'émotion du Gouvernement. Lors de ses rencontres avec des responsables iraniens et en particulier lors de son voyage à Téhéran, les 5 et 6 février dernier, M Roland Dumas a fait part à ses interlocuteurs de sa préoccupation sur la situation des droits de l'homme, et notamment des informations concernant les exécutions des prisonniers politiques, les mauvais traitements exercés dans les prisons, la multiplication des exécutions de prisonniers de droit commun sans que les droits de la défense soient respectés, et enfin les persécutions exercées contre des minorités religieuses comme les Baha'is. La situation des droits de l'homme en Iran a été longuement évoquée à la commission des droits de l'homme des Nations-Unies qui est actuellement en session à Genève. À cette occasion, la délégation française a exprimé à plusieurs reprises les préoccupations du Gouvernement et coparrainé la résolution qui renouvelle la procédure du rapporteur spécial et rappelle l'Iran à ses obligations internationales. D'une manière générale, le Gouvernement a tenu à donner un éclat particulier à cette enceinte par la présence du Premier ministre qui y a prononcé une allocution le 6 février. Il s'agissait là de la première intervention du chef de gouvernement devant cette instance. M Rocard a réaffirmé le soutien de la France à ses travaux et en particulier à la procédure des rapporteurs spéciaux, qui s'applique en particulier à l'Iran depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10301

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1076